

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

## 1- Conditions générales de vente

### Préambule - Définition des termes

Générations Geeks est une association loi 1901, dont le siège social est situé 59, rue de Lancrel - 61000 ALENCON.

Dans les présentes conditions générales de vente, l'association est dénommée «*GENERATIONS GEEKS*» et le client ou le prospect «*le CLIENT*».

Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées «*les Conditions Générales*».

Pour l'interprétation et la mise en oeuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante : «*Prestation*» désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par *GENERATIONS GEEKS*. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir faire, une prestation intellectuelle, une création graphique, la conception d'un site web, la réalisation d'une vidéo, de photos, d'illustrations, etc.

«*Site Web ou Internet*» désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

«*Sources*» désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de comptabilité, etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du *CLIENT*.

«*Cahier des charges*» désigne le document fourni par *GENERATIONS GEEKS* décrivant le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes et spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le cahier des charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il est signé par les deux parties. Tout cahier des charges non signé ou signé uniquement par l'une des parties est considéré comme nul.

«*Élément contractuel*» désigne un devis, un bon de commande, un contrat, un cahier des charges, une proposition commerciale dès lors qu'il est émis par *GENERATIONS GEEKS* et signé par le *CLIENT*. Il peut aussi viser une facture ou un reçu d'acompte délivré par *GENERATIONS GEEKS*.

«*DIFFUSEUR*» désigne le *CLIENT* lorsque celui-ci diffuse des œuvres protégées par le code de propriété intellectuelle vers tout public.

### Article 1. Objet - Domaine d'application

1.1 Les Conditions Générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre *GENERATIONS GEEKS* et le *CLIENT* et définir l'étendue des prestations proposées par *GENERATIONS GEEKS*.

1.2 Les Conditions Générales s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par *GENERATIONS GEEKS* dans les pays du monde entier. Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par *GENERATIONS GEEKS*. Elles pourront être modifiées ou complétées si *GENERATIONS GEEKS* établit un ou plusieurs éléments contractuels qui, le cas échéant, tiendraient lieu de Conditions Particulières de Vente.

1.3 Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de l'association *GENERATIONS GEEKS* emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

1.4 Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

### Article 2. Formation et conditions d'exécution du contrat

2.1 L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour *GENERATIONS GEEKS* et de payer la prestation pour le *CLIENT*, naît à partir du moment où le *CLIENT* a dûment signé et retourné par email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par *GENERATIONS GEEKS* ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par *GENERATIONS GEEKS*. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le *CLIENT*.

2.2 Le *CLIENT* est conscient que les prestations ayant trait à la communication interne et externe, qui se définissent entre les parties, peuvent se révéler complexes au sein de son entreprise et qu'elles sont susceptibles de remettre profondément en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel. Les diverses prestations supposent ainsi une collaboration étroite entre les parties, un dialogue permanent dans un esprit de confiance et de respect mutuel. L'investissement personnel du *CLIENT* dans les différentes prestations, notamment celles ayant trait au conseil, est indispensable sans quoi un résultat qui ne correspondrait pas à ses attentes ne saurait relever de la responsabilité de *GENERATIONS GEEKS*, comme indiqué à l'article 5.3 ci-dessous.

2.3 *GENERATIONS GEEKS* peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation et ce, sans indemnités au profit du *CLIENT* ni remboursement d'acompte, dès l'instant où :

- le *CLIENT* ne s'acquitte pas des sommes facturées par *GENERATIONS GEEKS*;
- le *CLIENT* ne démontre pas, ou plus, un gage suffisant de solvabilité;
- lorsque le *CLIENT* ne présente pas ou plus les compétences nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation, soit parce que le *CLIENT* manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par *GENERATIONS GEEKS*, soit parce que le *CLIENT* se refuse à fournir les instructions ou sources nécessaires à la réalisation définitive de la prestation;
- lorsque *GENERATIONS GEEKS* constate tout acte de piratage, de fraude ou de non respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au *CLIENT*.

2.4 *GENERATIONS GEEKS* se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations, sans que cela ne vienne remettre en cause les liens contractuels ni les obligations entre les deux parties.

2.5 Toute prestation de gestion de nom de domaine, hébergement, adresses mail notamment, fait l'objet d'une facturation annuelle, le 1er janvier de chaque année. En cas d'interruption à l'initiative du client, ou de transfert vers un autre prestataire en cours d'année de l'une ou l'autre de ces prestations, le règlement est dû pour l'ensemble de l'année en cours.

2.6 Aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de *GENERATIONS GEEKS*. A défaut, le *CLIENT* serait tenu de payer l'intégralité des sommes dues à *GENERATIONS GEEKS*.

### Article 3. Prix - facturations - délais

3.1 Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé toutes taxes comprises et exprimé en euro portant sur le montant total à payer.

3.2 Toute commande concernant la réalisation d'une prestation d'une valeur globale supérieure à 3000 € donne lieu au versement préalable d'un acompte de 30 %, sauf stipulation contraire exprimée par *GENERATIONS GEEKS*. La réalisation de ladite commande démarre sitôt encaissement de cet acompte. Le versement de l'acompte n'autorise cependant pas l'accès du *CLIENT* à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de *GENERATIONS GEEKS* jusqu'au paiement intégral, comme indiqué à l'article 7 des présentes.

**3.3** Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour GENERATIONS GEEKS à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

**3.4** En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation :

- le CLIENT devra verser une pénalité de retard équivalente à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement ;

- l'ensemble des services vendus peut être suspendu si le CLIENT ne se manifeste pas lors des relances effectuées par GENERATIONS GEEKS. Après mise en demeure par courrier avec demande d'accusé de réception, la vente peut être résolue de plein droit au profit de GENERATIONS GEEKS, la résolution prenant effet deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette situation, GENERATIONS GEEKS est en droit d'arrêter les services vendus, de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis. GENERATIONS GEEKS est aussi fondé d'appliquer en sa faveur la réserve de propriété mentionnée à l'article 7 des présentes.

**3.5** Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de la dite facture, à défaut de quoi GENERATIONS GEEKS n'accepte plus aucun grief.

#### **Article 4. Livraison de la prestation**

**4.1** Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège social de GENERATIONS GEEKS sans formalité particulière. Sauf manifestation de GENERATIONS GEEKS ou du CLIENT dans un délai de deux semaines à partir de la date de livraison prévue, la livraison est réputée avoir eu lieu aux dates et conditions prévues.

**4.2** Le CLIENT peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite ou numérique à GENERATIONS GEEKS. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du CLIENT n'est accepté si la demande n'est pas introduite au moins 48 (quarante huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

**4.3** Les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. GENERATIONS GEEKS ne peut être retenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être invoqué pour refuser la marchandise ou exiger une indemnité ou rabais.

**4.4** Lorsque le CLIENT ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (sources, éléments textuels ou graphiques, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par GENERATIONS GEEKS. Pour autant, GENERATIONS GEEKS ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu. Dès lors, le CLIENT reste soumis à pénalité jusqu'à ce que les éléments nécessaires soient transmis, ou sera sanctionné conformément aux dispositions de l'article 2.3.

**4.5** Si lors de la livraison de la prestation, le CLIENT considère que la prestation n'est pas conforme à la commande, il doit dans une période de deux mois à compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels. En particulier, en cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, images, éléments numériques, etc) le cahier des

charges reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de GENERATIONS GEEKS.

#### **Article 5. Obligations et responsabilités de GENERATIONS GEEKS**

**5.1** GENERATIONS GEEKS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. GENERATIONS GEEKS ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

**5.2** GENERATIONS GEEKS s'engage à :

- intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions;
- assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils;
- mettre tous les moyens en oeuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT.

**5.3** Limitations de responsabilités : GENERATIONS GEEKS ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, non-respect des conseils donnés : En particulier, lorsque GENERATIONS GEEKS réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP. Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, GENERATIONS GEEKS est automatiquement dégagé de toute responsabilité quant-à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages. De manière générale, GENERATIONS GEEKS n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du CLIENT ou d'une intervention du CLIENT sans autorisation sur la prestation effectuée par GENERATIONS GEEKS.
- Interruption de l'hébergement;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel GENERATIONS GEEKS n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance. En particulier, lorsque GENERATIONS GEEKS fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites;
- Divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.
- De même, lorsque GENERATIONS GEEKS réalise des prestations vidéos ou photos à la demande du CLIENT, celui-ci s'engage à obtenir des personnes présentes sur ces supports leur consentement écrit vis-à-vis de l'utilisation de leur image.

#### **Article 6. Propriétés intellectuelles**

**6.1** Tout élément fourni par le CLIENT est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété.

Il déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit GENERATIONS GEEKS contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un des quelconque éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

Le CLIENT est propriétaire du contenu c'est à dire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichier clients ou autres.

6.2 L'ensemble des créations de GENERATIONS GEEKS restent sa propriété exclusive, et GENERATIONS GEEKS se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Ainsi, toute création graphique ou textuelle réalisée pour le CLIENT reste la propriété de l'auteur dont GENERATIONS GEEKS s'assure de disposer des droits. Les droits d'exploitation de ces créations ne sont donc cédés au CLIENT qu'à titre non exclusif.

6.3 GENERATIONS GEEKS donne l'autorisation au CLIENT, lors d'une prestation immatérielle de modifier ou améliorer le code source existant, aux conditions impératives de ne pas revendre ou dupliquer les sources. Dans ce cas le CLIENT est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne peut en aucune manière engager la responsabilité de GENERATIONS GEEKS comme indiqué à l'article 5.3 des présentes.

6.4 Lorsque GENERATIONS GEEKS acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre d'une prestation Internet, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du CLIENT. Celui-ci peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des domaines, sous réserve du règlement à GENERATIONS GEEKS des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues à GENERATIONS GEEKS. A défaut, le CLIENT entre dans les dispositions des articles 3, 4 et 7 des présentes et s'expose notamment à la revente ou au non-renouvellement des domaines.

6.5 Toutes les créations de GENERATIONS GEEKS sont l'entièvre propriété de GENERATIONS GEEKS, et sont protégées par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de GENERATIONS GEEKS, il est interdit d'utiliser, même partiellement les créations.

6.6 Lorsque des créations réalisées par GENERATIONS GEEKS comportent des œuvres réalisées par des auteurs tiers, le CLIENT en devient le DIFFUSEUR et se charge de régler avec les auteurs les conditions de cession au titre des droits patrimoniaux. GENERATIONS GEEKS se charge de faciliter la mise en relation, selon ses moyens, des auteurs avec le CLIENT lorsque les auteurs ont réalisés des œuvres à la demande de GENERATIONS GEEKS.

6.7 La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

## **Article 7. Réserve de propriété**

7.1 GENERATIONS GEEKS conserve l'entièvre propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériel, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires et plus généralement jusqu'au règlement total de toute facturation due par le CLIENT à l'association GENERATIONS GEEKS.

7.2 En ce qui concerne les créations de GENERATIONS GEEKS, ces dernières appartiennent à leurs auteurs. Si le CLIENT souhaite apporter des modifications à ces créations, il doit prendre contact avec les auteurs afin d'en demander l'autorisation. GENERATIONS GEEKS aura la responsabilité de mettre en contact les auteurs et le CLIENT.

7.3 Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du CLIENT ou de GENERATIONS GEEKS, GENERATIONS GEEKS a toute latitude, après avoir informé son CLIENT, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

## **Article 8. Utilisation des références**

8.1 Le CLIENT autorise GENERATIONS GEEKS à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

8.2 GENERATIONS GEEKS se réserve le droit de faire mention de sa qualité de créateur pour toute prestation et d'implanter son logo sur l'ensemble des prestations créées pour le CLIENT, notamment au sein des sites Internet et réalisations vidéos.

## **Article 9. Confidentialité**

9.1 GENERATIONS GEEKS et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.

9.2 La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que GENERATIONS GEEKS puisse faire état de sa relation commerciale avec le CLIENT, comme précisé à l'article 8 susvisé.

## **Article 10. Loi informatique et liberté**

Le CLIENT s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatifs aux informations le concernant.

## **Article 11. Cas de force majeure**

L'association GENERATIONS GEEKS n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

## **Article 12. Non sollicitation du personnel**

Le CLIENT s'engage à ne pas débaucher le personnel de GENERATIONS GEEKS ayant participé à la réalisation de prestations pour le CLIENT et ceci, deux années après la fin de la dernière prestation effectuée par le salarié concerné au profit du CLIENT.

Article 13. Droit applicable - attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.